

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 juin 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

L'immeuble situé 84, rue André Bollier à Lyon 7° est en cours d'acquisition par la Communauté urbaine dans le cadre du projet d'implantation de l'Ecole normale supérieure, section lettres, dans ce secteur.

Monsieur Freydière exerce une activité de salaison et distribution de charcuterie-boucherie au rez-de-chaussée dudit immeuble, suivant un bail commercial en date du 1er octobre 1987 et reconduit pour neuf ans à compter du 1er octobre 1996.

Afin de permettre la réalisation des travaux projetés, il importe de libérer ledit immeuble. A l'issue des négociations, monsieur Freydière a accepté l'indemnité de 300 000 F proposée par la Communauté urbaine pour la cessation d'activités commerciales et admise par les services fiscaux. Je vous soumetts donc le compromis établi en vue de la régularisation de ce dossier ;

B - Propose d'approuver ledit compromis et de l'autoriser à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir ;

C - Fixe l'imputation de la dépense ;

Vu ledit compromis ;

Vu le bail commercial reconduit à compter du 1er octobre 1996 ;

Oùï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve ledit compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense en résultant sera prélevée sur le budget de la Communauté urbaine - exercice 1998 - compte 211 500 - fonction 13 - opération 0096.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,